



Covid-19 : 1.700 étudiants-médiateurs recrutés pour réaliser des tests salivaires dans les écoles



Le recrutement débute en mars et doit se prolonger jusque "fin mai-début juin".

// © Sebastien ORTOLA/REA

Actu

Par Pauline Bluteau, publié le 04 Mars 2021

3 min

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé le recrutement de 1.700 médiateurs, principalement des étudiants en santé, pour aider les médecins et infirmiers à réaliser les tests salivaires dans les écoles.

"Nous allons recruter **1.700 médiateurs qui vont être des étudiants en médecine, en pharmaciens** mais aussi des étudiants étant dans d'autres domaines que la médecine, de façon à **aider et appuyer les personnels aujourd'hui mobilisés pour la réalisation**



de ces tests", a expliqué Jean-Michel Blanquer sur *France Inter*, le 2 mars dernier. Le recrutement est d'ores et déjà en cours dans certaines académies et doit se poursuivre **partout en France jusqu'en juin prochain**.

1.700 étudiants mobilisés dans les écoles

En plus des médecins et infirmiers scolaires, les étudiants en santé pourront **aider à effectuer des tests salivaires dans les écoles maternelles et primaires**, mais aussi dans les **collèges et lycées** où les tests antigéniques ont également été déployés.

"C'était déjà le cas dans les universités où les étudiants pouvaient venir en soutien pour réaliser ces tests donc ce n'est pas étonnant qu'on puisse aussi le faire dans les écoles", concède Adrien Cazes, vice-président chargé de l'enseignement supérieur à l'ANEPF (Association nationale des étudiants en pharmacie de France).

Lire aussi

Un recrutement jusqu'en juin prochain

Le recrutement débute dès le mois de mars et doit se prolonger jusque "fin mai-début juin", comme le confirme le ministère de l'Éducation nationale. **Les étudiants intéressés peuvent envoyer leur candidature à l'académie ou au service départemental qui les concerne**. D'après l'académie de Montpellier, qui a déjà commencé son recrutement, un CV et une lettre de motivation suffisent.

Les étudiants retenus obtiendront ensuite un **contrat à durée déterminée et seront donc rémunérés**. Les heures consacrées à cette mission pourront être **adaptées en fonction de l'emploi du temps des candidats**. À savoir également, les étudiants hors secteur médical, sanitaire ou social, peuvent également postuler.

Pour Adrien Cazes, tout l'enjeu sera de faire en sorte que **cette mobilisation reste placée sous le signe du volontariat**. "Il faut que ça le reste car la fin de l'année scolaire approche, les étudiants ont aussi des examens à préparer... **Il faudra faire attention aux modalités**", prévient-il.

Lire aussi

